Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260909-131_09_2026-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 09 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 09 SEPTEMBRE 2026

Le mercredi neuf septembre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi trois septembre conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 0
Nombre de conseillers présents : 25	Nombre de votants : 29
Nombre de procurations : 4	Nombre de votes pour : 29
	Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, M. NICOLLE Henri, Mme. HUON Christine, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. CHENAIS Anthony, Mme ROBIN Véronique, M. AIT LAHBIB Brahim, Mme BLANCHARD Agnès, M. DELINOTTE Thibault, M. ROPERT Lilian, M. BAYET Eric, M. BOURTOURAULT Michel, Mme CARRER Laurence, M. PRIMAULT Olivier, Mme RIC Caroline, M. RIVOAL Jacques, Mme DEBROIZE Anne, M. MENEUST Philippe, Mme RACAPE Hélène, Mme BOURUMEAU-FLORET Karine, M. BELLANGER Rodolphe.

Absents Excusés :

Mme CHAUVEL Elodie procuration à Mme LE BOULER Valérie, Mme TANCEREL Béatrice procuration à Mme BLANCHARD Agnès, M. BOUVET Gaëtan procuration à M. PRIMAULT Olivier, M. BLANCHARD Ronan procuration à Mme BOURUMEAU-FLORET Karine.

Mme HUON Christine a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 03 septembre 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 17 juin 2026 est lu et arrêté.

131_09_2026 – CULTURE – EGLISE SAINT LEONARD – PROJET DE VALORISATION

Mme LAMART, Adjointe au Patrimoine communal bâti et naturel et Écologie, expose la démarche de valorisation qui s'est engagée autour de l'église Saint Léonard inscrite depuis 2022 à l'inventaire des Monuments historiques.

Sur les 4 dernières années, diverses études ont été menées en étroite collaboration avec l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles / Conservation Régionale des Monuments Historiques / Service Régional de l'Archéologie), elles ont permis de mieux comprendre l'histoire de cet édifice et d'établir une programmation pluriannuelle des travaux.

L'église St Léonard a été édifiée avant l'an 1000, elle est de style roman et a connu de nombreuses transformations, elle recèle sous les enduits ciments de la crypte et du porche des peintures datées du XVème. Les diagnostics réalisés par les l'INRAP, et les travaux complémentaires effectués par la restauratrice du patrimoine ont permis de mettre à nu un visage et différents dessins dans un très bon état de conservation.

En parallèle des travaux de restauration qui s'engagent, la commune souhaite mettre un œuvre un projet de valorisation de cet édifice pour le faire connaître auprès du grand public.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260909-131_09_2026-DE

Ce projet de valorisation s'inscrit dans un partenariat avec l'association des Amis de Saint Léonard, qui a pour objet notamment de veiller à la mise en valeur du patrimoine religieux du canton (*notamment l'église la plus ancienne, celle de Saint-Léonard à Noyal-Châtillon sur Seiche*) par des actions et des activités non cultuelles, liées à la mise en valeur du patrimoine et l'animation.

Le projet de valorisation souhaite permettre :

- L'ouverture de l'édifice au public. L'association assurera la gestion et la mise en œuvre de ces ouvertures (sur demande / plages d'ouverture fixes)
- Des concerts et des conférences sont déjà donnés dans l'église par l'association, le souhait de la municipalité est de pérenniser ces évènements, de prévoir une programmation annuelle et d'en faire une communication plus large auprès du public
- Les journées du patrimoine. L'association organise ces journées depuis plusieurs années, l'idée est d'asseoir cette programmation nationale et européenne en confortant l'association. De même des visites guidées proposées par des passionnés, spécialistes de l'histoire locale, ont pu avoir lieu dans le passé, le souhait serait de voir se renouveler ces initiatives.
- Médiation pendant les travaux de restauration. Les travaux de restauration vont s'engager en 2026, ils devraient s'étaler sur plusieurs années aussi
  - ✓ Des panneaux de communication ont été réalisés pour rappeler l'histoire du site, les éléments remarquables de l'église et présenter les différentes phases de travaux. Ces éléments seront repris sous d'autres formes : flyers / articles / … à destination du grand public.
  - ✓ Articles presse
  - ✓ Profitant des compétences des architectes du patrimoine et entreprises spécialisées qui vont travailler sur le chantier des rencontres vont être organisées pour expliquer au public les travaux réalisés mais également les spécificités de certains métiers d'art.
  - ✓ Par l'intermédiaire de l'INRAP, des animations pédagogiques destinés aux scolaires permettront de faire découvrir l'intérêt de la recherche archéologique.
  - ✓ La Médiathèque constituera un lieu support pour l'accueil de conférences sur l'église, comme cela a eu lieu lors des diagnostics réalisés par l'INRAP
- Médiation sur l'édifice au-delà de la commune. Un sentier métropolitain passe par l'église Saint Léonard et un itinéraire de géocatching intègre l'église faisant ainsi découvrir ce patrimoine,
- Article presse reportage réseaux bulletin municipal. Depuis l'engagement du projet des articles et parutions diverses ont eu lieu dans différents supports, : magazines, journal, site internet, réseaux sociaux… La démarche va se poursuivre tout au long de l'avancement du projet
- Sensibilisation à l'environnement : un travail a été mené avec la Ligue de Protection des Oiseaux qui a réalisé un inventaire sur l'église. Les travaux envisagés prendront en compte la présence des espèces identifiées pour assurer leur préservation. Des articles viendront préciser les espèces présentes et leurs caractéristiques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de restauration de cet édifice mené par la commune depuis plusieurs années,
Considérant l'opportunité d'organiser une valorisation de cet édifice restauré pour promouvoir l'histoire du lieu et diffuser la culture,

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de valorisation ainsi exposé
- **Acte** le partenariat avec l'association des amis de Saint Léonard concernant les actions de valorisations évoquées ci-dessus
- **Autorise** M. le Maire à communiquer ce projet de valorisation auprès d'organismes financeurs.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien GUERET

